



Date de Convocation	Présents	Dont suppléant(s)	Pouvoir(s)	Absent(s) excusé(s)	Absent(s)
6 mars 2018	11	1		1	

Vote(s) pour : 11

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 12 mars 2018,

Sous la présidence de Monsieur René DARBOIS, Président du Syndicat des Eaux de la Région Messine

Point n°06 : Avenant n°2 au contrat de DSP d'Hagondange

Le Comité Syndical,

VU l'arrêté préfectoral du 14 décembre 2017 portant création du Syndicat des Eaux de la Région Messine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat d'affermage du Service Public d'eau potable de la Ville d'Hagondange du 4 décembre 2006 et son avenant n°1,

CONSIDERANT la nécessité pour le Syndicat des Eaux de la Région Messine de prolonger de 6 mois la durée du contrat d'affermage pour l'eau potable de la Ville d'Hagondange,

DECIDE D'ACCEPTER les termes de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de distribution d'eau potable du 4 décembre 2006 joint.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer l'avenant n°2 correspondant ainsi que tout document s'y rapportant.

Le Président du SERM

René DARBOIS